



Amiens, le 15/03/2023

A Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens,

Les personnels de l'éducation, aux côtés des salarié.e.s de tout le pays soutenus par une très large majorité de la population, sont engagés depuis plusieurs semaines dans un mouvement social d'une ampleur sans précédent contre le projet de réforme des retraites Borne/Macron.

Le rejet de cette réforme est massif dans la profession et nombre de nos collègues ont fait valoir leur droit de grève à plusieurs reprises lors des journées nationales d'action des dernières semaines pour exiger son retrait. Certain.e.s en sont à leur cinquième jour de grève et d'autres journées de grève sont à prévoir dans le cadre d'un mouvement reconductible.

A ce jour, aucun prélèvement pour fait de grève n'a été opéré dans l'académie.

En 2019, une situation analogue s'était présentée lors du mouvement social contre la précédente réforme des retraites, et votre prédécesseur s'était engagé à ne pas prélever plus de deux trentièmes un même mois.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, FSU, SUD et UNSA attirent votre attention sur le fait que des retraits sur salaires trop importants placeraient les personnels dans des difficultés financières, dans un contexte de hausse des prix qui grève déjà fortement le pouvoir d'achat de tous.tes.

Nous vous demandons donc, à l'instar de ce qui s'était fait dans l'académie il y a trois ans, de donner des consignes aux services pour que les prélèvements des jours de grève soient échelonnés d'avril à la fin de l'année scolaire et que ceux-ci n'excèdent pas deux jours par mois.

Nous vous prions, Monsieur le Recteur de croire en l'assurance de notre considération distinguée et en notre dévouement au service public d'éducation.